



Convocation :..... 28.11.2023 Membres (statutaires.... 10 Affichage :......... 28.11.2023 (présents..... 7 (votants.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 À 18H00

Nº 2023/17

Objet : Approbation de la convention de prestation de services pour la mise à jour du programme Immobilier des locaux de l'ENSAV

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Isabelle ESPINOSA, M. Didier HOULES, M. Daniel VIALELLE.

Secrétaire :

Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mlle Alysson AGUIAR, volontaire en service civique

M. Nathan BARBAROU, volontaire en service civique

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur - recherche - innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction - Syndicat mixte

Délibération 2023/17

Approbation de la convention de prestation de services pour la mise à jour du programme immobilier des locaux de l'ENSAV

Le Président ayant exposé,

Vu le projet de programme immobilier installé sur la base des besoins exprimés par "l'École Nationale Supérieure d'Audiovisuel" (ENSAV) pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil sur le campus universitaire de la Borde Basse,

Considérant la doctrine exprimée de Madame la Première Ministre du 8 février 2023 concernant l'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat,

Vu la proposition adressée par THÉMELIA le 13 juin 2023, pour une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du programme modifié,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- décide de confier la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du programme modifié, à la Société THÉMELIA, pour un montant de 5 380 € HT, soit 6 456,00 € TTC,
- autorise le Président à signer la convention de prestation de services correspondante ainsi que toutes pièces qui seraient nécessaires à la bonne marche de cette étude,
- dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à Castres, le 7 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Arnaud BOUSQUET

Le Président,

La secrétaire de séance,

Isabelle ESPINOSA